

ÉDITO

À l'instar de l'emploi, de la formation ou encore de la santé, le logement s'est affirmé, ces dernières années, comme un enjeu majeur de notre société. Au-delà du seul acte de bâtir, les bailleurs sociaux cherchent à innover dans le service rendu, en répondant aux besoins sociétaux, toujours plus nombreux, en évolution constante. Comment gérer la décohabitation des jeunes ? Comment permettre l'accès au logement de personnes à mobilité réduite ? Comment assurer le maintien à domicile d'une part grandissante de personnes vieillissantes ? Et surtout comment répondre aux nouveaux besoins exprimés sans alourdir le poids des charges pour le budget des ménages déjà précaires ?

Ce Focus témoigne de réponses concrètes mises en œuvre par les organismes Hlm et les entreprises de l'économie sociale et solidaire, dans une logique de coopération territoriale et d'élargissement de l'offre de services.

Il s'inscrit dans le développement du partenariat entre la CRESS PACA et l'AR Hlm PACA & Corse et en prolongement de la journée régionale d'information et d'échanges co-organisée le 9 juin 2016, à Aix-en-Provence. Il formalise une nouvelle étape dans cette volonté de coopérer pour l'innovation économique et sociale, en faveur du logement pour tous et toutes, avec un service rendu de qualité et reconnu d'utilité sociale.

Bonne lecture !

David HECKEL - Directeur de la CRESS PACA

Philippe OLIVIERO - Directeur de l'AR Hlm PACA & Corse



Photo : Claude Almodovar



Photo : Claude Almodovar



Sommaire

- L'ESS en PACA en quelques chiffres
- Il était une fois le logement social
- Le mouvement Hlm régional en quelques chiffres
- Des coopérations sources d'innovation
- Des évolutions similaires et enjeux partagés
- Perspectives conclusives

L'ESS et le mouvement Hlm en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

43
organismes Hlm*

16 600
établissements employeurs de l'ESS tous secteurs d'activités confondus**

6 000
salariés du mouvement Hlm en régions PACA et Corse*

163 000
salariés de l'ESS, soit 10 % de l'emploi régional et 13,5 % de l'emploi privé**

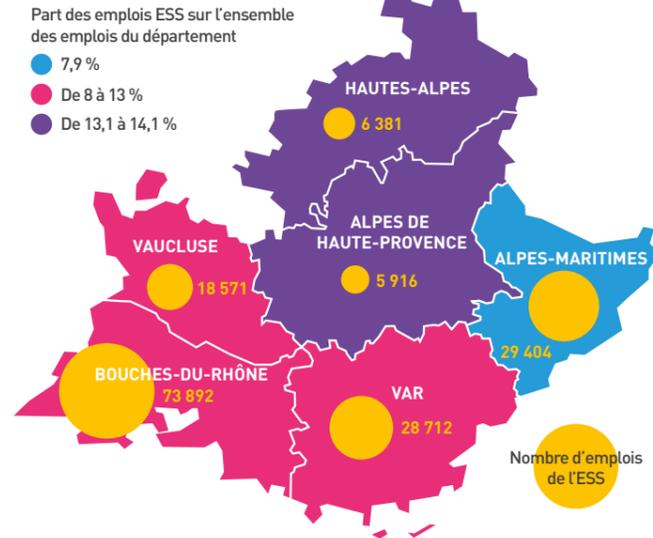
293 000
logements locatifs familiaux*

4,2
milliards d'euros de salaires bruts distribués**



Photo : Florent Joliot

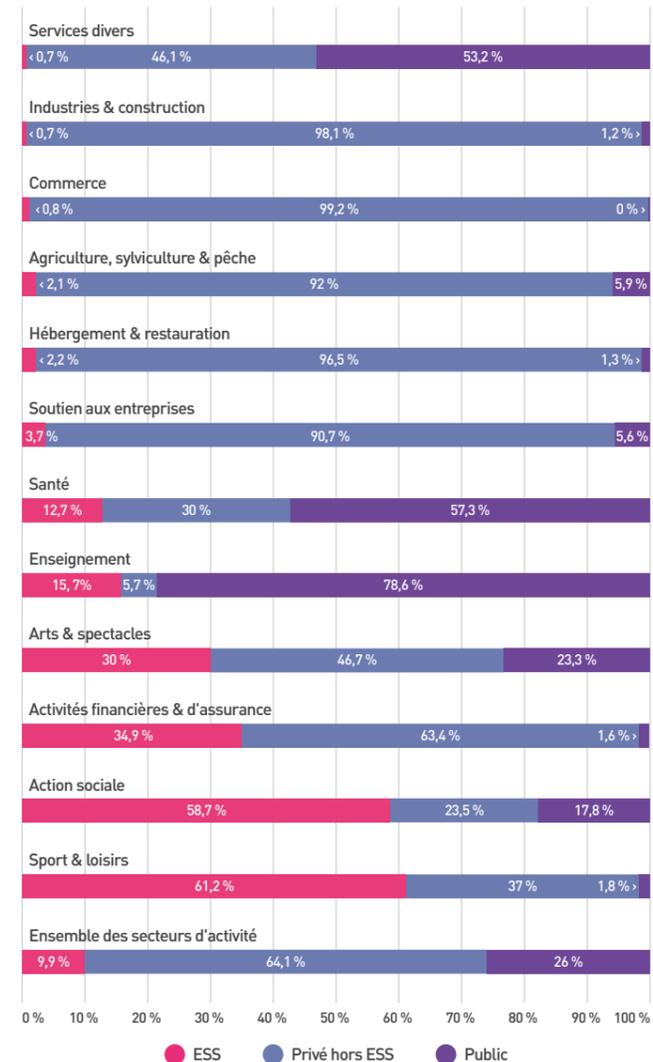
L'emploi de l'ESS en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : observatoire Régional ESS - CRESS PACA, d'après Insee Clap 2015
©SAGESS.PRO - CRESS PACA - IGN GÉOFLA

L'ESS est présente dans tous les secteurs d'activités à travers ses différentes formes (association, coopérative, mutuelle, fondation et entreprise commerciale d'utilité publique) répondant ainsi à la diversité des besoins des populations.

L'emploi par secteur d'activité en PACA



Source : observatoire Régional ESS - CRESS PACA, d'après Insee Clap 2015

L'ESS en PACA en quelques chiffres

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire comptent parmi les actrices majeures du développement économique et social du territoire par leur forme entrepreneuriale collective, leur objectif d'utilité sociale et leur recherche d'innovation sociale.

Dans le cadre de la Loi dite « ESS » ou « Hamon », le législateur a retenu une définition inclusive de l'économie sociale et solidaire portant sur l'objet de l'entreprise, ses principes de fonctionnement, au-delà des statuts juridiques.

« L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- 1° Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- 2° Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
- 3° Une gestion conforme aux principes suivants :
 - a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
 - b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. »

Extrait Article 1 LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014

L'ESS en région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 163 000 emplois salariés répartis dans 16 600 établissements employeurs, cela représente 10 % de l'emploi régional et 13,5 % de l'emploi privé¹.

Les activités de l'économie sociale et solidaire couvrent un large éventail des besoins des populations assurant ainsi un service de proximité, par les biens et services qu'elles génèrent ; et contribuent au dynamisme local à travers les emplois qu'elles créent, l'engagement bénévole qu'elles suscitent...

¹ Source : Observatoire Régional ESS - CRESS PACA, d'après Insee Clap 2015

L'ESS représente près des deux tiers de l'emploi dans les sports & loisirs ainsi que l'action sociale, un emploi sur trois dans les activités financières & d'assurance et des arts & spectacles, etc.

Quels métiers, quels emplois ?

Il s'agit majoritairement de postes occupés par des femmes avec un âge moyen supérieur à 40 ans. Les entreprises de l'ESS comptent parmi leurs effectifs salariés une diversité de postes et de métiers. Ainsi, l'ESS compte au moins un poste dans 94 % des métiers référencés par l'INSEE (soit plus de 400 métiers), cela s'explique par la diversité des filières où l'ESS est présente. 45 % des postes occupés dans l'ESS sont des postes d'employé.e.s, 30 % de professions intermédiaires, 15 % de cadres & professions intellectuelles supérieures et 10 % d'ouvriers².

Il était une fois le logement social

L'histoire du logement social est indissociable de l'évolution économique, politique et humaine du pays depuis les Habitations à Bon Marché (HBM) qui ont en 1894 consacré les multiples initiatives privées engagées à partir des années 1850³.

Quelques repères datés

- 1894-1910 : les Habitations à Bon Marché (HBM), premier jalon
- 1910-1914 : naissance du droit au logement
- 1920-1939 : quand le logement social devient une politique publique
- 1945-1954 : un pays en reconstruction
- 1954-1965 : de « l'insurrection de la bonté » aux ZUP
- 1965-1975 : les 10 glorieuses de la production de masse
- 1975-1995 : le logement au cœur de la politique de la ville
- 2000 à nos jours : face à la crise, renouvellement urbain et droit au logement et territorialisation de la politique du logement.

Source : Union sociale pour l'habitat



Photo : Florent Joliot

² Source : Observatoire Régional ESS - CRESS PACA, d'après Insee Clap 2014
³ www.union-habitat.org



Photo : Claude Almodovar

Entre 1875 et 1914, la population urbaine passe de 12 millions à 18 millions alors que la population totale reste pratiquement stable. De nombreuses enquêtes font alors état des conditions misérables d'habitat des ouvriers, avec des risques importants de propagation des épidémies.

Les premières initiatives du logement social s'engagent dès les années 1850 pour répondre à plusieurs enjeux : loger les ouvriers dans des conditions d'hygiène décentes, protéger la famille et favoriser la natalité (contexte de chute de la fécondité, forte mortalité infantile).

Cette volonté d'améliorer la situation du logement de la classe ouvrière obéit à des préoccupations diverses : entretenir l'ordre établi, « éduquer » la classe ouvrière ou inventer un nouveau modèle social. Ainsi, les premières réalisations de cités ouvrières sont le fait d'industriels. Godin, premier producteur européen d'appareils de chauffage, les industriels du textile de Mulhouse, le chocolatier Meunier, les patrons de mines ou encore les grandes compagnies françaises de chemin de fer construisent des maisons pour leur personnel.

La dynamique la plus intense sera lancée après la 2^{de} guerre mondiale.

Si les constructions Hlm ont jusqu'à la fin des années 70, été constituées de grands ensembles (« tours », « barres »...), aujourd'hui, le logement social s'adapte aux besoins des populations et à la réalité des modes de vie actuels⁴. De nouveaux défis sont relevés avec l'évolution des métiers, le renforcement de la proximité et l'amélioration de la qualité du service rendu aux locataires.

Le mouvement Hlm régional en quelques chiffres

Au 1^{er} janvier 2017, les organismes Hlm adhérents de l'Association régionale Hlm et ayant leur siège, ou exerçant une activité significative, en Provence-Alpes-Côte d'Azur & Corse⁵ sont les suivants :

- 19 Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH ex-Sociétés Anonymes d'Hlm)
- 13 Offices Publics de l'habitat (ex-OPAC ou OP Hlm)
- 10 Sociétés Coopératives d'Hlm (Coop. Hlm)
- 1 Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la propriété (SACICAP)

En outre, dans le cadre d'une convention signée, le 7 octobre 2008, avec la Fédération des EPL PACA, 13 Entreprises Publiques Locales (ex-sociétés d'économie mixte⁶) participent au programme d'action professionnelle de l'Association régionale.

⁴ « Hlm : changeons notre regard ! Loger social pour développer local en Provence-Alpes-Côte d'Azur », Le Mook autrement, AR Hlm PACA Corse, Autrement - Décembre 2016

⁵ http://www.arhlm-pacacorse.com

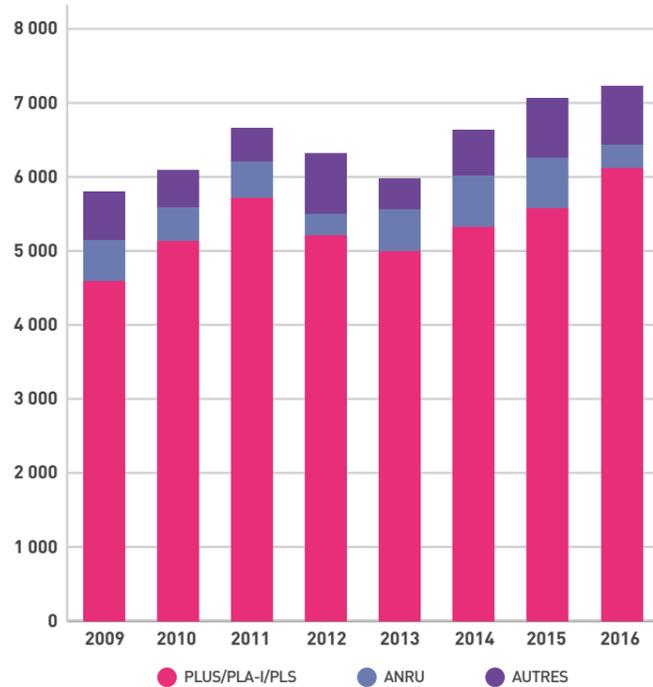
⁶ Les EPL ne sont pas des organismes Hlm

L'offre locative et l'accèsion sociale en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans notre région, le logement social représente 293 000 logements locatifs familiaux et près de 85 000 logements réalisés en accèsion sociale à la propriété.

La production est en nette croissance avec 6 400 logements livrés en moyenne annuelle de 2009 à 2016, par les seuls organismes Hlm adhérents de l'AR Hlm PACA & Corse.

Livraisons Hlm depuis 2009

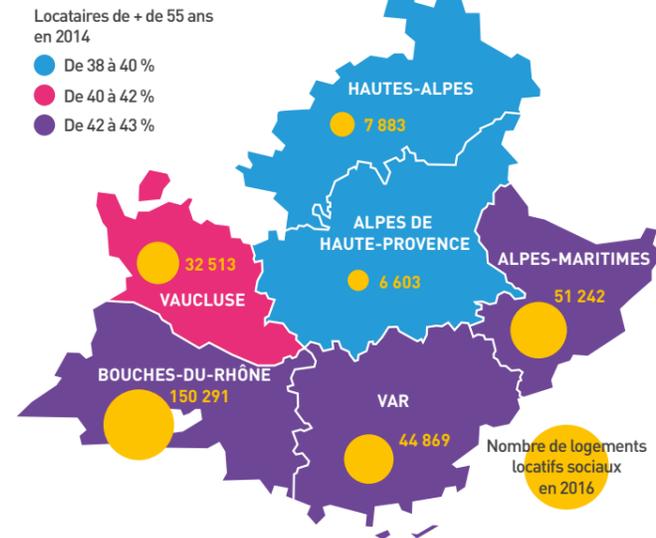


Source : AR Hlm PACA & Corse

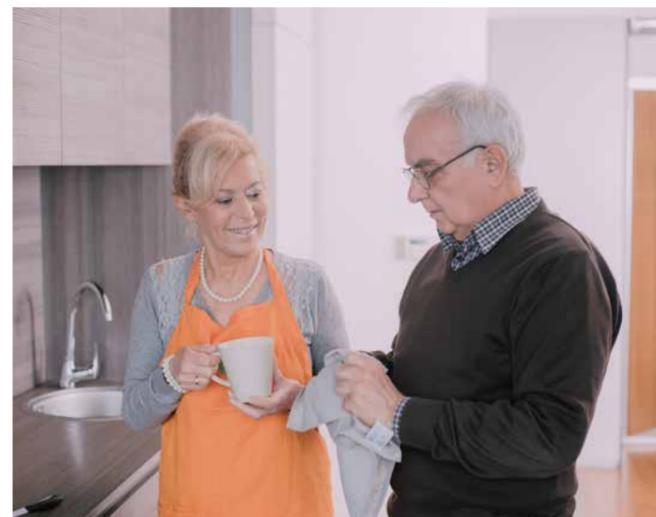


Qui sont les occupants du parc locatif social en Hlm en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Part des « seniors » en Hlm par département

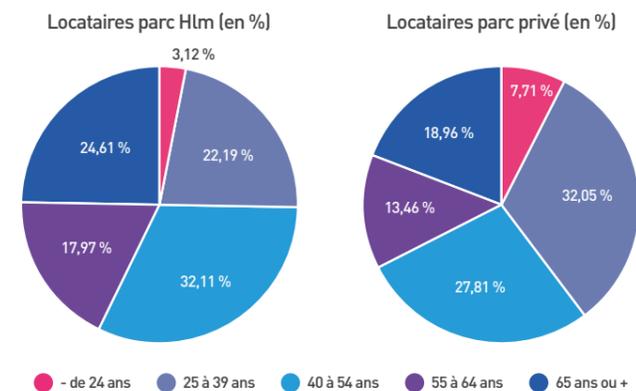


Sources : INSEE RP 2014, RPLS 1/1/2016 - Fait avec Philcarto



Comparaison par âge des locataires du parc Hlm et du parc privé

Le profil des locataires Hlm se révèle plus âgé que celui des locataires du privé : près de 43 % des locataires Hlm ont 55 ans et plus, contre 32 % pour la même tranche d'âge dans le logement privé.



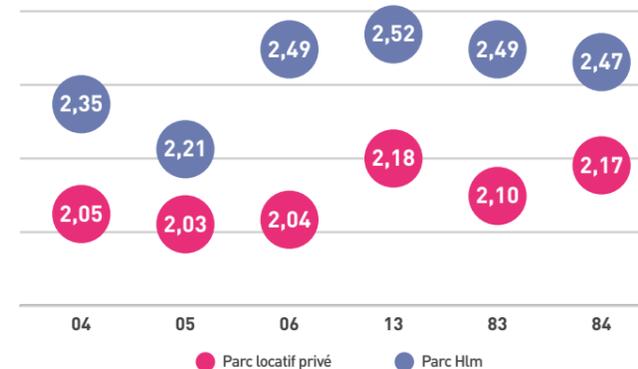
Source : INSEE RP 2014



Photo : Claude Almodovar

Taille moyenne du ménage locataire d'un logement Hlm ou du parc locatif privé, par département, en PACA

En comparaison du parc locatif privé, la population logée en Hlm en PACA a un profil nettement plus familial avec une taille moyenne des ménages de 2,42 personnes pour 2,10 dans les logements privés. Cet écart est toujours vérifié quel que soit le département.



Source : INSEE RP 2012



Quels métiers, quels emplois en Hlm en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Dans notre région, en 2015, près de 5 800 salariés - et environ 500 administrateurs bénévoles - œuvraient dans le secteur de l'immobilier social.

Les organismes employeurs en PACA sont en majorité des PME (en moyenne 181 salariés). Il s'agit majoritairement de postes masculins avec un âge moyen, en 2015, de 46 ans.

Les emplois sont répartis selon les domaines suivants :



Des coopérations sources d'innovation

La CRESS PACA et l'AR Hlm PACA & Corse ont lancé un appel à manifestation d'intérêt pour identifier des coopérations existantes ou en projet entre acteurs du logement social et ESS.

L'ambition est d'illustrer la diversité des formes de coopérations possibles, valoriser les impacts pour le territoire et les bénéficiaires, de témoigner de la richesse du champ des possibles dans les formes de coopérations :

- des coopérations pour améliorer la qualité de service
- des coopérations sources de différenciation des opérateurs privés « traditionnels »
- pour valoriser la complémentarité des expertises et des compétences métiers
- pour proposer des parcours
- pour développer les achats socialement responsables privés et publics
- etc.

Les coopérations portées par des entreprises de l'ESS et des organismes Hlm, se caractérisent par une grande hétérogénéité. Elles poursuivent souvent plusieurs objectifs avec des motivations propres à chaque partenaire : sociales pour une amélioration de la qualité du service, économiques pour une réduction des coûts de production, ou enfin politiques pour contribuer à l'élaboration de politiques publiques.

Évolutions similaires et enjeux partagés

ESS et logement social connaissent des évolutions analogues qui se répercutent sur leurs structures, leur organisation territoriale ou encore la recherche de nouveaux partenaires.

Les deux secteurs se retrouvent également sur des enjeux sociétaux équivalents, en faveur du vivre ensemble dans les territoires (accès aux services pour toutes et tous, aménagement du territoire, mobilité, emploi, entrepreneuriat...).

Dans ce contexte, de nouveaux enjeux s'affirment.

Comment pérenniser un cœur de métier de plus en plus concurrentiel ? À partir de leurs convergences, ESS et logement social sont amenés à coopérer davantage pour rester à la pointe de l'offre de produits et de services, chacun dans leur secteur, et ensemble dans une société qui évolue.

Valoriser un ancrage territorial fort

94,4 % des entreprises employeuses de l'ESS en région ont leur siège social implanté sur le territoire régional⁷. Ainsi, le centre de décision (siège social de l'entreprise) dont dépend la structure, se trouve sur le territoire régional.

Par ailleurs, la gouvernance démocratique des organisations de l'économie sociale et solidaire enracine au niveau local le processus de mise en œuvre d'actions, de prise de décisions, de développement de relations partenariales.

L'organisation Hlm intègre les locataires dans sa gouvernance.

Au niveau national, ils sont représentés dans les instances du Mouvement Hlm, au niveau local, leurs élu.e.s siègent dans les Conseils d'Administration des organismes Hlm, quel que soit leur statut (office public ou société anonyme).

Des représentant.e.s des locataires sont désigné.e.s dans des Conseils de Concertation Locative consultés pour toute mesure touchant aux conditions d'habitat et au cadre de vie des habitants.

Par ailleurs, l'engagement professionnel, pris dès 2003, en faveur d'une amélioration de la qualité du service rendu, a conduit au renforcement de la proximité entre organismes Hlm et locataires.

La recherche d'économies d'échelle génère des processus de fusion, multiplie les regroupements tant dans le secteur de l'ESS que celui du logement social.

Pour les entreprises de l'ESS, ces évolutions sont l'occasion de coopérations renouvelées sur les territoires et de travail sur le projet d'entreprise et la gouvernance. Les projets relèvent d'initiatives ascendantes orientées vers l'amélioration du service rendu.

Pour les organismes Hlm, ce mouvement renforce la nécessité d'innover au service des habitant.e.s et d'un territoire, d'assurer quotidiennement un service de proximité de qualité.

Hlm et ESS ont un défi commun à relever : construire ensemble une approche territorialisée aux besoins qui valorisent leur complémentarité.

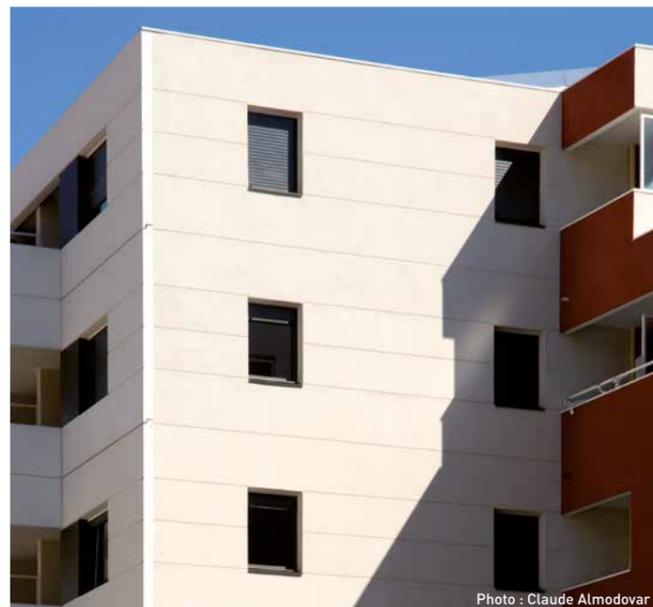


Photo : Claude Almodovar



Photo : Cyril Chauvin



ERILIA - LOGIREM - LES JARDINS DE L'ESPÉRANCE - VILLE DE LA CIOTAT
Les espaces verts comme support d'insertion dans les achats responsables d'entretien des résidences sociales

ERILIA :

Résidence Fardeloup - chemin de Fardeloup, 13600 La Ciotat
400 logements construits en 1971

LOGIREM :

- Résidence Les Agaves - avenue Fernand Gassion, 13600 La Ciotat
58 Logements du T2 au T4 construits en 2001
- Le Parc des Arbousiers - avenue Perrimond, 13600 La Ciotat
50 Logements du T2 au T4 construits en 1997
- La Treille - avenue Guillaume Dulac, 13600 La Ciotat
152 logements du studio au T5 construits en 1975

Les Jardins de l'Espérance est un atelier d'insertion qui réalise, depuis 2014 avec LOGIREM, et depuis 2016 avec ERILIA, des prestations sur les espaces verts.

À l'origine, pour Les Jardins de l'Espérance il s'agissait de développer des supports d'activité et toucher de nouveaux clients en lien avec le territoire de l'action d'insertion. Le but est aussi de valoriser le travail des salarié.e.s en insertion.

Pour mettre en œuvre opérationnellement ces prestations qui sont réalisées dans le cadre d'un marché public avec clause sociale, plusieurs réunions sont organisées régulièrement avec les responsables de chaque structure.

À l'origine, la mise en relation entre les deux bailleurs sociaux et l'atelier d'insertion a été facilitée par le service politique de la ville de La Ciotat.

Au fil des années, la relation de confiance établie a favorisé l'évolution du projet sur sa gouvernance, sa mise en œuvre, les publics bénéficiaires, le territoire couvert...

Les effets s'avèrent positifs sur l'ensemble du territoire pour :

- les salarié.e.s en insertion : sentir que leur travail est utile et la fierté de participer à la valorisation de quartiers qu'ils connaissent,
- les habitant.e.s, dont le cadre de vie est régulièrement entretenu,
- les bailleurs sociaux, qui bénéficient d'une intervention professionnelle, sérieuse et réactive.

Cette action de coopération repose sur un cadre contractuel clair, des livrables et attendus identifiés en appui sur une filière d'activité ; elle présente un fort potentiel de duplication dans d'autres territoires avec des acteurs privés comme des acteurs publics dans le cadre de leur politique d'achats socialement responsables.

Pour en savoir plus :

<https://www.jardinesperance.org/>
<http://www.logirem.fr/>
<https://www.erilia.fr/site/Erilia/accueil>



IMMOBILIÈRE MÉDITERRANÉE - LOGEO MÉDITERRANÉE - SOLI-CITÉS - PAYS DE GRASSE
Les jardins partagés au service de la ville durable et de l'appropriation du territoire par ses habitant.e.s

LOGEO Méditerranée :

Ensemble immobilier Virgil Barel 1 et 2
18 et 24, chemin de Saint-Marc, Plan de Grasse, 06130 Grasse
174 logements au total (84 et 90 logements)

Immobilier Méditerranée :

Fleurs de Grasse et Le Hameau
64, route de Cannes, 06130 Grasse
25 bâtiments de 542 logements au total

Depuis 5 ans, la Régie de quartier Soli-Cités a créé 3 jardins partagés grâce à la mise à disposition de terrains par les bailleurs sociaux que sont 3F Immobilière et LOGEO Méditerranée, sur les Quartiers Politique de la Ville (QPV) de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Les jardins ont des formes différentes selon les Résidences et constituent 45 parcelles individuelles, 3 parcelles collectives et 2 parcelles pédagogiques. Ainsi, 50 familles ont accès à ces parcelles sur 3 quartiers QPV distincts.

Le but premier de ces jardins est d'être dans la consolidation, voire la création, du lien social et du vivre ensemble avec notamment l'échange de cultures culinaires, la découverte du travail de la terre, mais également de pouvoir s'alimenter à coût maîtrisé avec des produits de qualité.

Des temps conviviaux comme des repas partagés ou le « nettoyage de printemps », la récupération de compost, des formations, ou autres temps collectifs sont autant de moments de partage, d'épanouissement personnel et de sortie de l'isolement.

La mobilisation et la rencontre des différents acteurs du projet ont pu être réalisées à travers les réunions du Conseil d'Administration de la régie, des rencontres de terrain [réunion pied d'immeuble, porte à porte, etc.], ainsi que des rencontres régulières avec l'ensemble des parties prenantes et financeurs.

Les jardins ont pu être créés grâce à l'implication et à l'engagement d'une diversité d'acteur.trice.s du territoire, les conventions de mise à disposition des terrains (dans un contexte de pression foncière forte), le financement des aménagements, l'accompagnement professionnel (DLA⁸) et l'animation de la dynamique collective et coopérative.



Photo : Soli-Cités

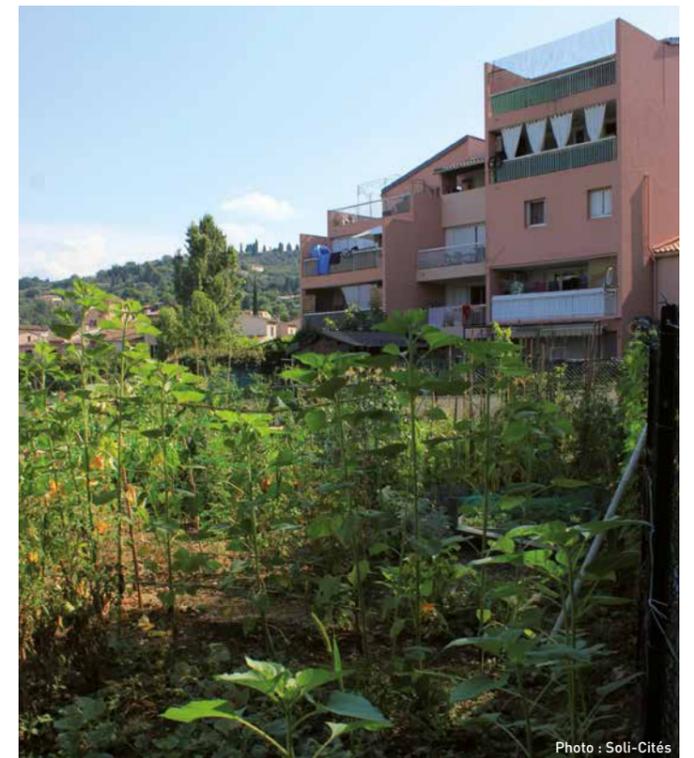


Photo : Soli-Cités

Un collège spécifique « Jardinier » a été créé dans les statuts de la Régie afin d'intégrer ce collège dans sa gouvernance. Chaque jardin a son propre règlement intérieur et sa charte, travaillés avec les futurs jardiniers. Le souhait de Soli-Cités est d'aller vers une autonomisation des jardins avec la création d'associations indépendantes (recherche-action en cours sur le plus ancien jardin).

L'expertise développée, les compétences acquises (double compétence maraîchage / lien social), l'animation, l'entente entre les habitant.e.s et la reconnaissance des impacts pour l'amélioration du cadre de vie et du lien social, ont permis la programmation pour 2018 de deux autres jardins sur le territoire du Pays de Grasse.

Pour en savoir plus :

<https://www.facebook.com/Soli-Cites/>
<http://www.logeo-mediterranee.fr/>
<http://www.groupe3f.fr/>
<http://www.paysdegrasse.fr/>

⁷ Source : Observatoire Régional ESS - CRESS PACA, d'après Insee Sirene 4^{ème} trimestre 2010

⁸ Dispositif Local d'Accompagnement

Promouvoir une utilité sociale

L'Europe reconnaît aux acteurs de l'ESS et du logement social une fonction d'utilité sociale et d'intérêt général.

L'apparition de nouveaux besoins sociétaux et la concurrence sectorielle les poussent à exercer de nouveaux métiers, à développer de nouveaux services.

Depuis longtemps les organismes Hlm ne limitent plus leur activité au seul acte de construire.

Ce dépassement de leur cœur de métier est à la fois vital pour continuer à l'exercer, et complexe à assumer.

De leur côté, les entreprises de l'ESS ne peuvent ignorer l'enjeu du logement des ménages fragiles.

Répondre à la demande sociale est une de leur finalité.

Au-delà de la réponse apportée à des besoins nouveaux, la coopération Hlm/ESS contribue à la pérennité de chacun des secteurs, dans une « relation gagnant/gagnant ».



CÔTE D'AZUR HABITAT - ASSOCIATION ADAM

La médiation sociale de nuit, une action expérimentale dans le cadre de la Politique de la Ville - Projet de renouvellement urbain du quartier Les Moulins - Nice

Quartier Les Moulins entre le boulevard Paul Montel et le boulevard du Mercantour à l'ouest de Nice ; 2 476 logements en collectif, construits à partir de 1967 ; la démarche concerne l'ensemble des bâtiments et plus particulièrement les bâtiments réhabilités dans le projet de renouvellement urbain (PRU).

Dans le cadre de la politique de la ville, Côte d'Azur Habitat a décidé de soutenir une action de médiation sociale de nuit en lien avec les services de la métropole Nice-Côte d'Azur, de l'État, et de la Région, afin de recréer une tranquillité résidentielle pour les habitant.e.s du quartier des Moulins à Nice.

Ainsi depuis 2012, l'association ADAM mène une action de médiation de nuit, avec une équipe dédiée composée de 4 personnes : un coordinateur et 3 médiateurs.

Elle intervient 4 soirs par semaine, de 17 heures à 1 heure du matin, pour :

- porter assistance à toute personne isolée et/ou en difficulté,
- assurer une présence rassurante dans les espaces publics et parties communes du bailleur,
- disperser les attroupements en pieds d'immeubles,
- faire stopper les nuisances.

Ces missions visent à améliorer la tranquillité des lieux de vie commune et s'inscrivent dans une action expérimentale initiée en 2012, dans le cadre du CUCS métropolitain (axe « citoyenneté et prévention de la délinquance »).

Elle a été formalisée à travers une convention annuelle de partenariat. Des statistiques mensuelles et différentes réunions régulières permettent un suivi de cette action et une adéquation de ces dernières avec les problématiques traitées tout au long du déroulement du PRU.

Un comité de pilotage, composé des partenaires financeurs (État, Conseil Régional, Métropole Nice-Côte d'Azur et Côte d'Azur Habitat) se réunit une fois par an. Il a pour objet de valider la reconduction du projet et de définir le périmètre d'intervention en fonction de l'utilisation et/ou de la spécialisation de certains espaces publics, selon les groupes de population, susceptibles d'occasionner des nuisances (rodéos en scooter, nuisances sonores, occupation d'espace par des personnes alcoolisées, etc.). Par ailleurs, le partenariat s'est progressivement élargi à d'autres bailleurs sociaux récemment installés sur le territoire (comme Erilia en 2017).

Ce dispositif de médiation de nuit a permis de rétablir un climat rassurant dans le quartier notamment par une baisse de l'occupation des parties communes (halls d'entrée, cages d'escaliers), et de créer plus de proximité entre le bailleur et le quotidien des locataires (remontées d'informations, veille technique...).

Côte d'Azur Habitat a adapté ses pratiques professionnelles, et amélioré la réactivité de ses services en fonction des veilles techniques effectuées.

ADAM a pleinement bénéficié de cette collaboration avec un bailleur social par un renforcement de sa crédibilité institutionnelle et une meilleure connaissance du secteur Hlm.

La réussite de ces 5 années d'action commune a eu un effet positif visible en matière de lutte contre l'errance des jeunes enfants la nuit, de prévention des actes de vandalisme, de lutte contre les addictions ou les actes d'incivisme...

Les facteurs de réussite d'un tel projet collaboratif résident dans la construction d'une relation de confiance inter-institutionnelle et associative, ainsi que dans la recherche d'innovation duplicable. Ainsi en 2017, à la demande de la commune de Carros (06), une action similaire a été mise en place, financée au titre de l'abattement sur la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB).

Pour en savoir plus :

<https://www.associationadam.fr/>
<http://www.cda-habitat.fr/>



Photo : ADAM



LOGIREM - FONDATION D'ENTREPRISE LOGIREM - ARTS ET DÉVELOPPEMENT
La pratique artistique comme support créatif d'appropriation de l'espace public et vecteur du mieux vivre ensemble : « Un artiste, Un quartier »

Plus de 1 800 logements / 12 équipements / 12 000 enfants bénéficiaires

Depuis maintenant près de 20 ans, la Fondation Logirem et l'association Arts et développement collaborent sur un projet intitulé « Un artiste, Un quartier ».

Logirem souhaite soutenir une action artistique de qualité mais accessible, à destination des enfants de ses résidences, dans les espaces extérieurs.

Arts et Développement intervient dans les quartiers prioritaires en mettant en œuvre des ateliers de pratique artistique gratuits et en libre adhésion. Chaque semaine, dans chaque quartier, un.e artiste, des animateur.trice.s et des bénévoles accueillent les enfants (de 4 à 11 ans) en pied d'immeuble pour un temps de création partagée. Des visites culturelles et des temps d'exposition complètent cette démarche éducative, sociale et culturelle.

Arts et Développement et Logirem déterminent ensemble les sites d'intervention, organisent régulièrement des points de suivi avec l'équipement social du secteur, et capitalisent les actions conduites par des bilans.

Dans le prolongement du soutien qu'apporte la Fondation Logirem à Arts et Développement depuis 1998, une convention de partenariat va être formalisée pour 2018/2020.

Au cours des 20 dernières années, l'action a été élargie à de nombreux patrimoines de Logirem : Bricarde, Castellane, Font-Vert, Air Bel (Marseille), Jas-de-Bouffan (Aix-en-Provence), La Tourtelle (Aubagne), Les Canourgues (Salon de Provence), La Gavotte Peyret (Septèmes), pour finalement se concentrer depuis 2016, sur Font-Vert, la Cayolle, Plan d'Aou et la Savine.

Une expérimentation est menée sur le Béalet à Berre.

Les parents sont associés à la démarche, dans les ateliers, à l'occasion des visites culturelles et des temps d'exposition. Dans le quartier de Font-Vert, certains ont participé aux ateliers lorsqu'ils étaient enfants, et amènent désormais les leurs.

L'action s'est structurée et professionnalisée autour d'artistes et de travailleur.euse.s sociaux. Elle nécessite une identification commune des besoins, un partenariat, tant institutionnel avec les collectivités territoriales en charge, notamment de la politique de la ville, que de terrain.

Le projet innove par :

- le public bénéficiaire qui échappe aux dispositifs classiques,
- l'effet valorisant pour des espaces extérieurs souvent en déshérence,
- les modalités de déploiement sur les territoires,
- le partage du savoir avec des associations locales et des équipements sociaux, devenant de véritables porteurs de l'action.

L'action de coopération contribue à l'amélioration du cadre de vie et du vivre ensemble dans l'espace public du patrimoine de Logirem, et à l'offre culturelle des familles y résidant. Elle renforce l'engagement social du bailleur. Elle contribue également au souhait de l'association d'essayer sa démarche dans de nouveaux quartiers et de l'inscrire dans la durée. La Fondation partage son expertise avec les équipes gestionnaires de Logirem, quant aux besoins, aux problématiques et aux ressources partenariales de chaque site concerné.

En conclusion, l'action mobilise des enfants sur leurs temps libres pour un accès à la culture par la rencontre d'artistes et la pratique régulière du dessin et de la peinture. La valorisation de la production lors d'expositions dans le quartier renforce le lien parents/enfants et valorise les espaces communs. Enfin, les sorties permettent la découverte de lieux culturels ou artistiques hors du quartier et la découverte d'œuvres et d'artistes. Il s'agit de décloisonner les esprits comme les territoires, et d'établir des passerelles des cités à la ville.

À long terme, les bénéficiaires rendent compte de pratiques culturelles effectives et d'une sensibilité pour l'art, le tout au bénéfice du vivre ensemble.

Pour en savoir plus :

<https://www.artsetdeveloppement.com/>
<http://www.logirem.fr/la-fondation/>



Photo : Arts & Développement

Garantir l'accès aux services pour tou.te.s

Le recours aux services a tendance à se développer.

L'ESS comme le secteur du logement social ne peuvent rester inactifs face à cette évolution.

D'autant que la population logée en Hlm s'avère particulièrement fragile.

Le développement d'une nouvelle offre de service nécessite l'ouverture à d'autres partenaires.

Le recours aux services semble inéluctable face aux spécificités croissantes des besoins (accès, maintien dans le logement et accompagnement social voire médico-social de publics spécifiques comme les personnes handicapées, les personnes vieillissantes, ou encore les personnes souffrant de troubles psychiques).

L'ESS est historiquement mobilisée pour faciliter l'accès pour tou.te.s aux services : vacances⁹, santé, services bancaires, sports, culture⁹, etc.

La multiplicité de formes, de tailles, de branches professionnelles de l'ESS est une richesse ; elle garantit une expertise par cœur de métier, dans une palette variée de relations (prestations, partenariats, coopérations...) avec d'autres acteurs (comme par exemple les organismes Hlm) pour adapter au mieux les réponses aux besoins des populations.

L'ESS présente un professionnalisme compétitif avec le secteur traditionnel, sans la contrainte de la recherche du profit. Bien loin de la motivation économique ou de l'opportunité du marché, l'entreprise de l'ESS cherche avant tout à répondre à un besoin de service.

Cependant, tant pour les opérateurs ESS qu'Hlm, le soutien à la capacité d'innovation et la garantie de rester à la pointe de l'offre de service, passe notamment par le développement de la coopération inter-entreprises et inter-filières ; un travail de sensibilisation et de pédagogie auprès des dirigeant.e.s et gouvernant.e.s des deux secteurs permettrait une meilleure compréhension des mécanismes et susciterait l'engagement de telles démarches, dans une recherche constante de qualité du service rendu.



Photo : Claude Almodovar



13 HABITAT - ASSOCIATION DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES PERSONNES HANDICAPÉES MOTEUR
La Résidence ARGO - une alternative innovante au placement en institution de personnes en situation de handicap moteur

Résidence Argo Adhim Bonneveine - boulevard de l'Océan, 13009 Marseille
32 logements en collectif (16 T2, 8 T3, 8 T4) de 56 m² à 78 m² avec ascenseur, construits en 1994.

Créée en 1976, l'ADIHM, initialement communauté de travail, devient un Centre d'Aide par le Travail (CAT) en 1983, et s'installe dans le 9^{ème} arrondissement de Marseille.

Une majorité des travailleur.euse.s qu'elle aide présente une infirmité motrice cérébrale, et de nouveaux besoins s'affirment comme notamment l'accès au logement ou l'accompagnement vers l'autonomie.

Sous l'impulsion de l'ADIHM et des familles des personnes accompagnées, un ensemble locatif social est construit par l'OPAC 13 (ancienne dénomination de 13 Habitat) en 1994, à proximité directe du CAT, devenu depuis 2005 l'E.S.A.T. Jean Guglielmi « LES ARGONAUTES ».

La résidence ARGO, dès lors, est constituée de 32 logements sociaux permettant à des personnes à mobilité réduite de vivre de manière autonome grâce à des aménagements et un accompagnement spécifiques.

Un Service d'Accompagnement à l'Ensemble Locatif (SAEL) a été implanté dans l'immeuble, requalifié depuis 2006 en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), suite à l'ajout d'une mission médico-sociale. En parallèle a été entrepris la professionnalisation de l'équipe afin de répondre aux exigences du Conseil Départemental 13¹¹.

Cette action développée par l'ADIHM et 13 Habitat a été formalisée par un droit au bail, des conventions entre l'ADIHM et 13 Habitat, ainsi que entre 13 Habitat et la Maison Départementale des Personnes Handicapées 13.

Elle a pour but de promouvoir l'autonomie de personnes à mobilité réduite et de favoriser leur insertion dans un système urbain ordinaire et ouvert.

Le SAVS ADIHM reste disponible en continu toute l'année, 24 heures sur 24 heures, et 365 jours par an, afin de répondre au mieux à leurs besoins, et assure l'interface entre les demandes en maintenance et les services techniques de 13 Habitat.

L'ADIHM, en plus de sa mission médico-sociale, assure la sécurité des biens et des personnes de la résidence ARGO.

Des réunions mensuelles entre les opérateurs de 13 Habitat, du SAVS ADIHM ainsi qu'un lien constant entre les services garantissent une réactivité adéquate.

¹¹ notamment édictées dans le « Cahier des charges des services relevant de la compétence départementale réalisant une intervention d'accompagnement à la vie sociale auprès de personnes adultes handicapées »

« Cette expérience reste innovante dans le département et assure une autonomie reconnue pour les personnes à mobilité réduite en faveur de leur inclusion dans la société, et offre une sérénité pour elles et leurs familles dans l'avenir. »

Les facteurs de réussite de la démarche sont :

- la réponse à un besoin social de manière adaptée, coopérative et pérenne,
- la mise en œuvre, dès le démarrage, d'une convention claire définissant les modalités d'interventions, les enjeux et les moyens à mettre en œuvre,
- un dialogue constant dans un climat de confiance,
- une réelle volonté d'utilité sociale,
- une réactivité et une disponibilité.

Pour en savoir plus :

<https://www.argonautes.org/>

<https://www.13habitat.fr/>

Photo : Var Habitat © EL-2015



VAR HABITAT - HANDITOIT PROVENCE
Coopérer pour le développement d'une offre de logements adaptés en faveur d'un public handicapé

13 809 logements familiaux dans le Var et les Alpes-de-Haute Provence (477 logements livrés en 2017)

Depuis 2011 dans le Var : 30 logements PMR livrés et 40 logements UFR dont 28 avec Handitoit (du T2 au T5).

Afin de répondre à une demande croissante de logements adaptés au handicap (ménages déjà locataires ou nouveaux demandeurs de logement), Var Habitat a signé, en juillet 2011, une convention avec Handitoit Provence.

Leur expertise technique est ainsi mobilisée pour une approche fonctionnelle de l'habitat et contribue à partir de l'accessibilité d'un logement à le rendre adapté à un handicap par des travaux simples.

La prise en compte du handicap ne se limite pas au logement mais est élargie à l'environnement : l'analyse des besoins en logement adapté par territoire est complétée par la prise en compte de la proximité de services, de l'accessibilité des transports, des commerces...

Puis, l'offre est personnalisée : un entretien préalable réalisé par le service social de Var Habitat au domicile du/de la demandeur.euse positionné.e permet de mieux appréhender l'adéquation offre / demande.

Si nécessaire, lors de l'accès au logement, un accompagnement par la Conseillère en économie sociale et familiale de Var Habitat peut être mobilisé.

Dans le trimestre qui suit l'emménagement, une enquête est réalisée au domicile pour évaluer l'appropriation du logement et de son environnement.

La convention et sa mise en œuvre sont animées et suivies par un comité de pilotage annuel ainsi que des revues d'opérations (au moins 2 par an).

Le partenariat s'est progressivement élargi avec la Communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée (désormais Métropole) qui priorise, sur son territoire, des logements en faveur des personnes handicapées. Un label peut être attribué pour les logements adaptés.

Le Conseil Départemental et la Préfecture du Var sont également partenaires avec des priorités accordées aux personnes handicapées dans leurs contingents réservataires.

En plus du développement d'une offre adaptée, depuis près de 10 ans, des compétences ont été acquises au sein du personnel de Var Habitat, pour une meilleure identification des besoins et ajuster au mieux les réponses apportées aux personnes handicapées.

Les technicien.ne.s sont sensibilisé.e.s au handicap dans la conception et l'aménagement d'un logement, pour au final une meilleure anticipation des besoins et une intégration de ces publics.

Depuis 2011, 61 logements adaptés aux PMR ou Utilisateurs de Fauteuil Roulant (UFR) ont été livrés.

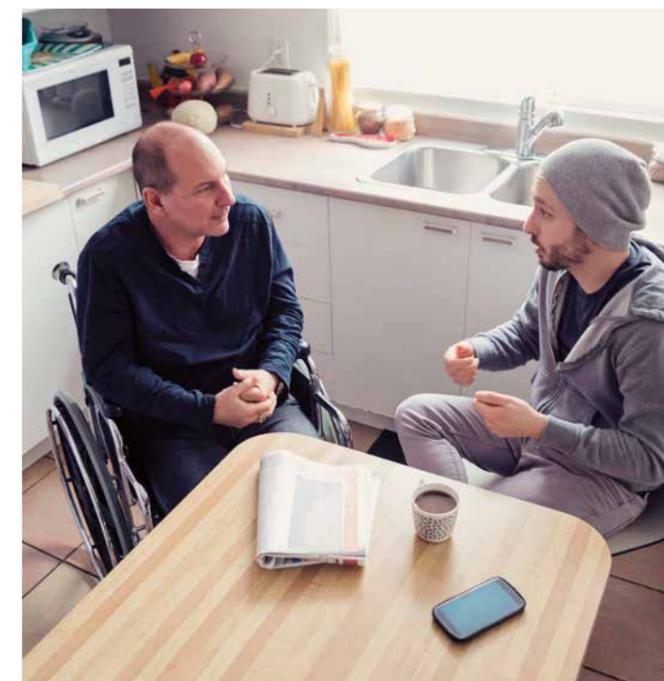
Var Habitat diversifie son offre tout en apportant une réponse adaptée à un public spécifique et, grâce à un partenariat et une expertise, assure un parcours résidentiel pour ses locataires.

La mise en commun des expertises, l'écoute, l'échange, la connaissance du territoire, de ses besoins en logement, la communication aux élu.e.s, la sensibilisation à la thématique, le travail de terrain... sont autant de facteurs de réussite de cette démarche.

Pour en savoir plus :

<http://www.varhabitat.com/>

<http://handitoit.org/>



⁹ « Tourisme social et solidaire & ESS » Focus n°4, CRESS PACA - UNAT PACA, Février 2015
¹⁰ « Culture et ESS » Focus n°2, CRESS PACA - ARCADE PACA, Décembre 2013

Développer l'attractivité des emplois, mutualiser les compétences

Dans l'ESS, l'échelle des salaires est plus resserrée entre les plus faibles et les plus hautes rémunérations, que dans le reste de l'emploi privé. Les salarié.e.s des associations, les plus nombreux (85 % de l'ESS en région), ont globalement des revenus plus faibles que dans le reste de l'emploi privé ; cela peut s'expliquer par la nature et la féminisation des emplois, les domaines d'activité, la part de temps partiels...

Le secteur Hlm, malgré l'amorce d'un rajeunissement en 2015, connaît un vieillissement des effectifs (les plus de 55 ans ont triplé depuis 2006).

Cette très faible mobilité peut être reliée à l'attachement des salarié.e.s à la finalité sociale de leur emploi.

Comme pour l'approche des besoins (cf. ante), l'idée s'affirme de mutualiser les compétences à l'échelon territorial et non plus exclusivement par secteur professionnel.

Plutôt que d'inciter à une mobilité géographique, il s'agit de valoriser la grande diversité des compétences et de tirer profit du potentiel de passerelles entre ESS et Hlm.

Si les emplois d'accueil, de relationnel sont particulièrement concernés, les emplois techniques ou opérationnels peuvent également bénéficier de cette mobilité de compétences interfilière.

L'ESS, de son côté, offre un potentiel de recrutement considérable sur des emplois à enjeux tels que ceux en lien avec la gestion locative ou la proximité.

L'Observatoire Régional de l'ESS et l'AR Hlm PACA & Corse œuvrent, depuis plusieurs années, dans leur secteur respectif, à l'identification des besoins de leurs adhérents face à ces enjeux et ces tendances.

Une première action commune a été d'étudier et de développer des passerelles métiers pour mutualiser des compétences non plus seulement par secteur professionnel mais plutôt par territoire, dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT).

Ce travail reste à approfondir avec les services de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle pour mutualiser les besoins, identifier des compétences et renforcer cette approche territoriale.



Photos : easipourtous



FAMILLE & PROVENCE – FONDS DE DOTATION F&P – ASSOCIATION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (ARDL) – BA-BALEX
Les NTIC comme outil de développement de nouvelles formes de dynamiques citoyennes : un incubateur d'initiatives citoyennes sur la ZUP d'Encagnane (Aix-en-Provence)

Le projet easipourtous est une plateforme numérique collaborative qui a pour objectif de développer de nouvelles formes de dynamiques citoyennes en favorisant la participation et l'implication des habitant.e.s dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Ce projet est né d'une volonté partagée par Famille & Provence et l'association BA-BALEX d'élargir les principes de la démarche d'Habitat Participatif à la gestion de quartiers déjà existants,



Photo : Claude Almodovar

et de l'expérimenter à Encagnane (Aix-en-Provence) où F&P gère 793 logements.

easipourtous permet d'améliorer et de mieux articuler les interventions de proximité du bailleur et des acteurs locaux dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité sur ce quartier prioritaire.

La plateforme permet de valoriser les initiatives citoyennes, de mettre en réseau les acteurs et les partenaires locaux avec les habitant.e.s, et de créer de nouveaux modèles de financement.

À cette plateforme numérique est associé un lieu de rencontre physique (plateforme opérationnelle), espace d'échanges et de valorisation d'initiatives locales, que l'équipe easipourtous promeut en accompagnant les contributeur.trice.s dans la pratique de la plateforme numérique.

Depuis octobre 2017, Famille & Provence a missionné son Fonds de Dotation en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour mener à bien le projet sur ce territoire, ainsi que pour suivre et coordonner l'ensemble des intervenants :

- L'Association Régionale de Développement Local (ARDL) comme animateur des plateformes numérique et physique,
- L'Association BA-BALEX pour le lien avec les acteurs de l'ESS et pour accompagner le montage juridique des projets,
- Les acteurs locaux (centre social, médiation, etc.) ou les prestataires techniques (webmaster, graphiste, etc.).

Ce projet favorise l'émergence d'initiatives citoyennes.

Les plateformes numérique et physique s'alimentent mutuellement et assurent une mise en réseau d'acteurs et la capitalisation de ressources, d'expériences.

Le développement de la plateforme easipourtous est soutenu par le Fonds de Soutien à l'Innovation de l'Union sociale pour l'habitat.

Une convention cadre 2017-2020 a été signée entre Famille & Provence, le Fonds de Dotation Famille & Provence, l'ARDL et BA-BALEX. Elle se décline en conventions annuelles entre Famille & Provence et chacun des acteurs précités, pour préciser les objectifs et les moyens déployés pour les atteindre.

La réussite de la plateforme easipourtous est étroitement liée à l'implication des acteurs et des partenaires locaux. Afin de sensibiliser ces derniers aux enjeux de la démarche, et d'être partie prenante des différentes étapes du projet, easipourtous prévoit trois instances de suivi : le Comité de suivi, le Comité de Pilotage et le Comité technique.

easipourtous améliore la relation bailleur / locataire et facilite la gestion quotidienne (réhabilitation, gestion locative, action de proximité, prévention, etc.). Elle permet de redéfinir la politique RSE de l'entreprise autour du locataire. Elle a vocation à privilégier le dialogue entre des habitant.e.s issus de différentes origines sociales et culturelles, des personnes de plus de 40 ans, des familles, des jeunes (16-25 ans)...

L'objectif à 3 ans est d'aboutir à un modèle économique viable et autonome du Fonds de dotation Famille & Provence porteur de la plateforme easipourtous, via les partenaires financiers (publics et privés) qu'il aura su attirer et fidéliser. À partir de cette expérimentation et de ses résultats, une généralisation à d'autres sites pourra être envisagée. Un essaimage sur le territoire de la Duranne est déjà en cours.

Pour en savoir plus :

<http://www.familleprovence.fr/>
<http://www.familleprovence.fr/actualites/easi-pour-tous>
<http://www.easipourtous.com>
<https://www.ardl.fr/>
<http://www.babalex.org/>

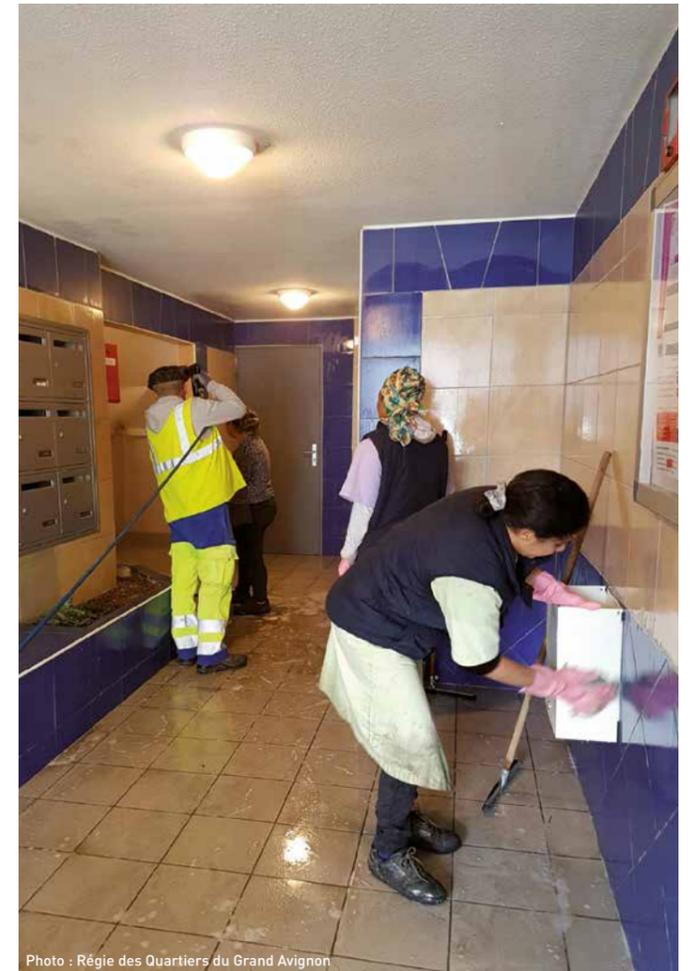


Photo : Régie des Quartiers du Grand Avignon



GRAND DELTA HABITAT – RÉGIE DES QUARTIERS DU GRAND AVIGNON – MOULIN DE L'AURO
Quand un contrat d'entretien, d'hygiène et de propreté de 35 résidences du Vaucluse, devient un vecteur vers l'emploi durable

Patrimoine concerné pour Grand Delta Habitat dans le Vaucluse : 35 résidences, 1 053 logements au total.

Depuis 3 ans, Grand Delta Habitat fait appel à une entreprise de l'économie sociale et solidaire du territoire dans le cadre d'un marché public non clausé, d'hygiène et de propreté ; la Régie des Quartiers du Grand Avignon assure le nettoyage des parties communes, privatives, intérieures et extérieures des résidences, l'entretien des espaces verts, l'enlèvement des encombrants, ainsi que des actions ponctuelles de nettoyage dans les logements vacants.

La Régie des Quartiers du Grand Avignon (RQGA) est une association Loi 1901. Elle assure une mission sociale qui vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitant.e.s de quartiers en difficulté, contribuant ainsi à une citoyenneté active.

À ces fins, elle répond à des marchés publics avec ou sans clauses d'insertion et utilise différents supports d'insertion, comme dans le cadre du partenariat avec Grand Delta Habitat, la réalisation de prestations de nettoyage et d'entretien.

À ces interventions, s'ajoutent celles d'un autre opérateur de l'ESS : le Moulin de l'Auro.

Fondée en 1977, cette structure accompagne en journée des adultes handicapés mentaux.

Ainsi, depuis 2015, les actions conjointes de la Régie des Quartiers et du Moulin de l'Auro sur le patrimoine de Grand Delta Habitat embellissent le cadre de vie pour satisfaire les habitant.e.s, tout en favorisant l'insertion par l'activité économique de personnes en difficulté et de certain.e.s client.e.s locataires, et en contribuant au renforcement du lien social.

Ces activités profitent à l'ensemble des acteurs du territoire, client.e.s locataires, personnes en difficulté d'insertion, personnes en situation de handicap, bailleurs sociaux, collectivités... Elles apportent une reconnaissance des partenaires en tant qu'acteur économique performant, au même titre que d'autres partenaires privés, grâce à la qualité des prestations fournies. Elles ouvrent aux bénéficiaires un chemin vers un emploi durable, un parcours de formation et d'insertion et responsabilisent les client.e.s locataires.

Dans une démarche prospective, les modalités du partenariat pourraient s'étendre à d'autres activités, notamment sur les marchés d'entretien courant, et élargir ainsi les opportunités de revalorisation de l'environnement, de réappropriation des espaces collectifs (entrées, halls, espaces verts...), d'amélioration du cadre de vie des habitant.e.s des équipements...

Pour en savoir plus :

<http://www.arche-lemoulindelauro.org/>
www.regiedequartier.org
<http://www.granddelta.fr/>

Perspectives conclusives

À partir des convergences évidentes, l'AR Hlm PACA & Corse et la CRESS PACA ont posé la première pierre d'un partenariat en 2016¹².

Des prolongements sont déjà notables avec le développement d'achats socialement responsables (salon SO EKO), de rencontres (ateliers inter-régionaux avec la CRESS Languedoc-Roussillon et la Macif), de partage d'expériences (atelier Ressources Humaines organisé par l'AR Hlm PACA & Corse le 16 juin 2016), ou encore le présent Focus...

Des défis restent cependant à relever, et des chantiers peuvent être engagés comme : améliorer la connaissance et la reconnaissance entre les acteurs de l'ESS et du logement social, sortir d'une approche strictement sectorielle au bénéfice d'une approche territorialisée des besoins à satisfaire, passer d'une logique de subvention à une logique d'investissement et développer une innovation ensemble en lien avec le territoire. Au final, Hlm et ESS ont un enjeu commun d'envergure : ancrer dans les territoires l'utilité sociale de demain.

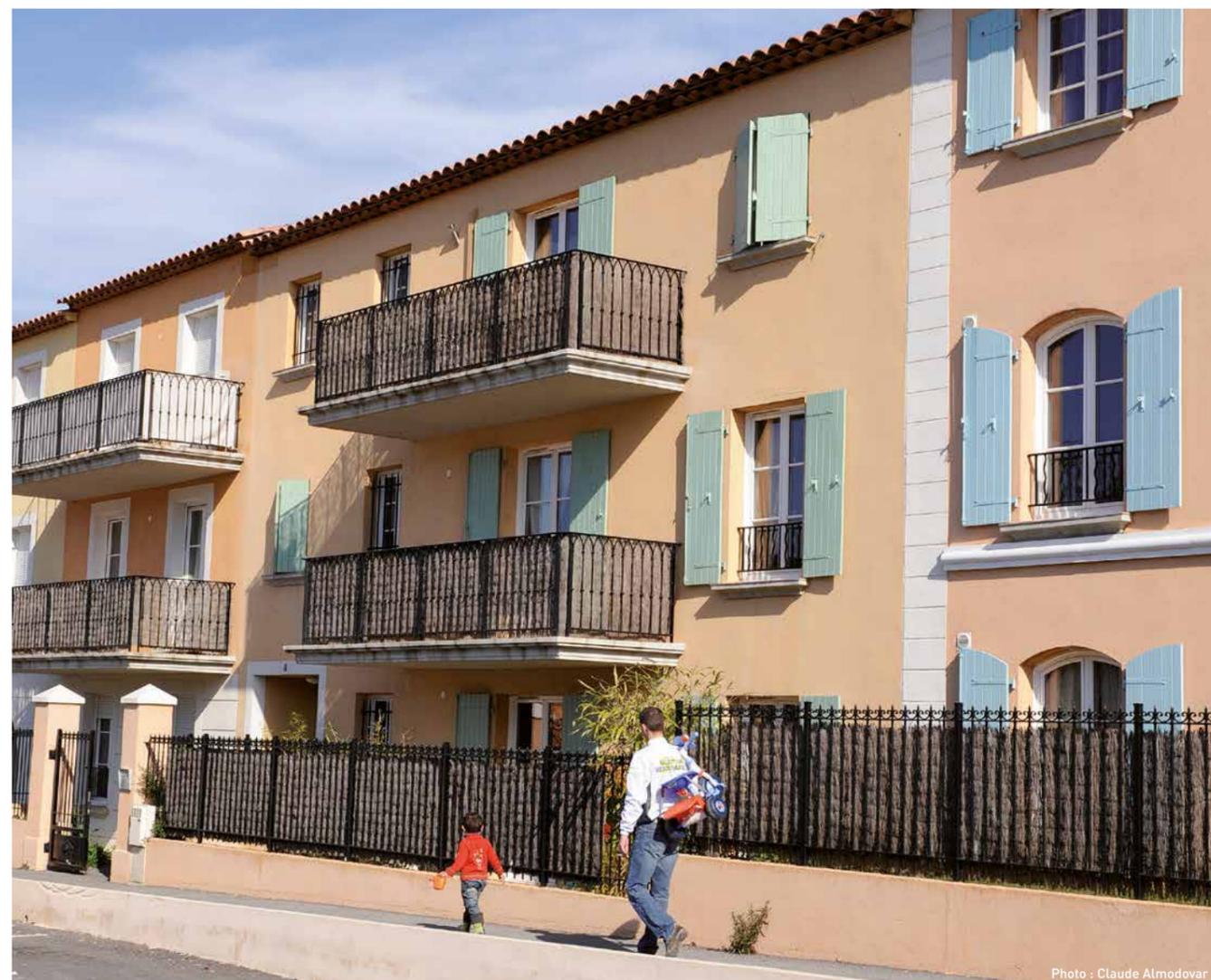


Photo : Claude Almodovar

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES :

Les glossaires de termes et sectoriels figurent dans le Panorama régional de l'ESS en PACA – édition 2011.

L'Observatoire Régional de l'ESS met en cohérence et articule plusieurs sources de données, Insee (Sirene, Clap et Dads) et Urssaf. La caractérisation des établissements de l'ESS repose sur la base Insee Sirene (catégorie juridique et activité relevant du champ ESS) qui permet d'appréhender l'ensemble des organisations (employeurs ou pas).

L'emploi et les employeurs sont étudiés à partir de la source Insee Clap (mise en cohérence des sources Dads, MSA, Urssaf et Fonctions publiques) et Insee Dads (caractérisation de l'emploi : types de contrat, durée du travail, âges...). Le champ couvert est celui des postes « non annexes » (rémunération annuelle supérieure à 3 SMIC mensuels ou emplois de plus de 30 jours et plus de 120 heures sur l'année et 1,5 heure par jour) et les établissements ayant une fonction d'employeur.

Deux ans séparent la collecte et la livraison des données Insee Clap et Dads ; ainsi les données traitées dans ce document s'échelonnent jusqu'à l'année disponible la plus récente : 2015.

L'AR Hlm PACA & Corse exploite et croise plusieurs sources de données :

- nationales comme celles issues de traitements statistiques de l'Insee, ou une extraction régionale détaillée du fichier Répertoire Parc Locatif Social de l'État (RPLS - enquête annuelle réalisée sur les caractéristiques du parc locatif social, avec des exploitations possibles par département, commune...),
- régionales traitant notamment de l'activité de production des opérateurs sociaux (logements agréés/financés et logements effectivement livrés), ou des effectifs et des emplois des salariés des organismes Hlm (analyse quantitative et qualitative des effectifs totaux, des pyramides des âges par type d'emplois, de leur évolution - dernière actualisation en 2015).

Statistiques : Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire – CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'AR Hlm PACA Corse
Rédaction : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'AR Hlm PACA & Corse
L'équipe de l'Observatoire

Crédits photographiques

Page 1 : Claude Almodovar - IStock
 Page 2 : Florent Joliot
 Page 3 : Florent Joliot - Claude Almodovar
 Page 4 : IStock
 Page 5 : Claude Almodovar - IStock
 Page 6 : Claude Almodovar - Cyril Chauvin
 Page 7 : Soli-Cités
 Page 8 : IStock - ADAM
 Page 9 : Arts & Développement
 Page 10 : Claude Almodovar - ADIHM-13 Habitat
 Page 11 : Var Habitat © EL-2015 - IStock
 Page 12 : easipourtous - Claude Almodovar
 Page 13 : Régie des Quartiers du Grand Avignon
 Page 14 : Claude Almodovar
 Page 15 : IStock



¹² « Economie sociale et solidaire et mouvement Hlm : Une coopération d'avenir ? » n°19 Les Cahiers du Saint Georges, ARHlm PACA Corse – CRESS PACA, Octobre 2016

LA CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Pour le développement d'une économie sociale et solidaire et de ses entreprises sur les territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

En février 2007, la CRESS PACA a été officiellement chargée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de la création d'un observatoire, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) et du Programme Régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (PROGRESS).

Depuis la normalisation du champ de l'économie sociale et solidaire, l'Observatoire Régional propose des études statistiques, analytiques et thématiques sur différentes échelles territoriales (commune, intercommunalité, Pays, Parc Naturel Régional, Zones d'Emploi, Schéma de Cohérence Territoriale, département et région).

L'expérience développée permet des analyses comparatives avec d'autres secteurs économiques, d'autres territoires, sur plusieurs années et sert de support à l'action publique et privée en faveur du développement du secteur.

Les travaux de l'Observatoire Régional de l'économie sociale et solidaire s'appuient sur l'expertise et la supervision d'un Conseil Scientifique composé de 25 membres (chercheurs, universitaires, chargés de mission, économistes, statisticiens...).

Publications de la CRESS PACA

- Panorama et enjeux de l'économie sociale et solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur - Édition 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016
- Panoramas départementaux de l'économie sociale et solidaire (Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse) - Édition 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015
- Baromètre conjoncturel de l'ESS en PACA - 2014 : Reprise de l'emploi dans l'ESS en PACA en 2014 après une nouvelle année difficile. N°4, Décembre 2014
- Guide Innovation Sociale : Comprendre, caractériser et développer l'innovation sociale en PACA - CRESS PACA, LEST-CNRS, mars 2015
- Focus L'Économie sociale et solidaire dans les territoires, N°1, Mai 2013
- Focus Culture et Économie Sociale et Solidaire, N°2, Décembre 2013
- Focus Hors Série, Insertion par l'Activité Economique et ESS, N°3, Novembre 2014
- Focus Tourisme Social et Solidaire & ESS, N°4, Février 2015
- Focus Hors Série, Action Sociale, Médico-sociale, Santé et Economie Sociale et Solidaire, N°5, Avril 2015
- Focus Les relations aux financements des entreprises de l'ESS, N°6, Août 2015
- Focus Hors Série, Renouvellement générationnel et pratiques de management dans les services à la personne, N°7, Décembre 2015

Également disponibles en téléchargement sur www.cresspaca.org

Pour en savoir plus : Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur. observatoire@cresspaca.org



Chambre Régionale des entreprises
de l'Économie Sociale et Solidaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur
2 Place Félix Baret
2^{ème} étage
13006 Marseille
Tél +33 (0)4 91 54 96 75
Fax +33 (0)4 91 04 08 29
cress@cresspaca.org
www.cresspaca.org

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



L'AR HLM PACA & CORSE

L'AR Hlm PACA & Corse est née en septembre 1975 de la volonté commune des organismes Hlm exerçant leur activité en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

Elle est membre de la Fédération Nationale des Associations Régionales d'organismes d'habitat social (FNAR) composante de l'Union sociale pour l'habitat.

En tant que niveau régional, sa vocation est de représenter le mouvement Hlm régional et d'entretenir une relation permanente avec tous ses partenaires, de contribuer à l'animation technique du secteur professionnel et de valoriser son activité et son image.

Elle rassemble 19 Entreprises sociales pour l'habitat, 13 Offices Publics de l'habitat, 10 Sociétés Coopératives d'Hlm et 1 Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la propriété.

Association Régionale des Organismes Hlm des régions de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

Le Saint Georges
97, avenue de la Corse - 13007 MARSEILLE

Tél. : + 33 (04) 91 13 73 26

Fax : + 33 (04) 91 52 12 01

Courriel : bienvenue@arhlmpacacorse.com

Site : www.arhlmpacacorse.com

